**DÉCLARATION DU CANADA À LA CONFÉRENCE SUR**

**LA FACILITATION DE L’ENTRÉE EN VIGUEUR DU**

**TRAITÉ D’INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES (TICEN)**

**PRONONCÉE PAR LE SOUS-MINISTRE ADJOINT DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE ET AFFAIRES POLITIQUES**

**AFFAIRES MONDIALES CANADA**

Distingués collègues,

Permettez-moi tout d’abord de reconnaître le travail de nos deux coordonnateurs, belges et irakiens, et celui de nos coprésidents allemands et algériens qui ont organisé la présente 11e Conférence sur l’article XIV.

Le Canada croit fermement qu’un monde où l’ordre international fondé sur des règles domine est un monde où la paix, la sécurité, l’égalité et la prospérité sont possibles pour tous. L’interdiction des essais nucléaires contenue dans le TICEN est essentielle à la paix et la sécurité internationales.

L’efficacité du TICEN se fonde sur l’assurance qu’offre l’Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) à la communauté internationale que toutes les explosions nucléaires qui ont lieu seront détectées.

Le Système de surveillance international du TICEN a détecté tout essai nucléaire mené au 21e siècle.

Ils ont tous été menés par un seul État, la Corée du Nord, dont les essais nucléaires menacent la stabilité dans le monde.

Nous réitérons notre appel à la Corée du Nord afin qu’elle abandonne son programme d’armes nucléaires. Une solution diplomatique à la crise nucléaire dans la péninsule coréenne est essentielle et possible, et nous continuerons à collaborer étroitement avec nos alliés et nos partenaires pour y parvenir.

Même si nous accueillons la possibilité de promouvoir le Traité et ses avantages pour la sécurité de tous les États, nous attendons avec impatience que ces conférences sur l’article XIV ne soient plus nécessaires grâce à l’entrée en vigueur du Traité.

Le Système de surveillance international du TICEN et les capacités d’inspection sur place ne pourront vérifier entièrement la conformité des pays avec le Traité qu’après son entrée en vigueur.

Le Canada exhorte donc les États figurant à l’annexe 2, qui ne l’ont pas encore fait, à ratifier le TICEN dès que possible.

Alors qu’il fait la promotion de l’entrée en vigueur du TICEN, le Canada est ravi de travailler avec sa Commission préparatoire et son Secrétariat technique provisoire pour garantir que l’Organisation du TICEN est prête à effectuer la surveillance et la vérification dès l’entrée en vigueur du Traité. Notamment, en ce moment, des experts de nombreux États ainsi que de la Commission préparatoire suivent une formation pratique au Canada sur les techniques de survol supplémentaires requises pour mener des inspections sur place afin de vérifier la conformité avec le TICEN.

Le Canada travaille aussi activement à renforcer les capacités de vérification de l’OTICE dans d’autres pays. En outre, nous collaborons présentement avec le Kazakhstan pour construire une station de surveillance des radionucléides comme installation nationale coopérante du Système de surveillance international.

L’OTICE et la communauté internationale peuvent compter sur le soutien inébranlable du Canada pour promouvoir le rôle essentiel du Traité dans l’architecture internationale liée au désarmement nucléaire et la non-prolifération.

Je vous remercie.